

## COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Dominique RAMBAUD, Alain DENAIS, Josiane GRELLEPOIS, Laurent MAURY, Sylvie GOZARD, Alexandre FAVREL, Ghizlan VAN BOXSOM, Geoffroy MARCHAL, Sylvie GERARDEAU, Romain BRETHOMEAU, Chantal DRAPEAU, Didier BRIAUD, Martine DOLBEAU, Grégory TOURNEUX, Lionel FRANCÔME, Émilie FRANCOIS Claire COQUARD, et Olivier THOMAS

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Patrice MARTIN (procuration à Dominique RAMBAUD), Sabine GERVAIS (procuration à Corinne MARSH), Solen NÈVE (procuration à Claire COQUARD), Mathis FORGEAU (procuration à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Madame Corinne MARSH

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 27 mai 2026

**26-06-054 : TARIFS DES SÉJOURS D'ÉTÉ 2026**

Madame Dominique RAMBAUD, Conseillère déléguée, informe les élus que le centre de loisirs « L'île aux enfants » organisera des camps d'été par âge en juillet 2026 (groupes de 18 à 20 enfants).

Deux camps seront organisés :

- Un premier à Lathus (86), pour les 6 - 11 ans (thématique plein air) du 07 au 09 juillet 2026 ;
- Un second à Busserolles (24), pour les 6 - 11 (thématique à l'aventure) du 27 au 30 juillet 2026.

Des réunions d'information seront organisées pour les parents avant chaque séjour dans l'objectif de les renseigner.

Madame Dominique RAMBAUD présente les tarifs :

Tranche	Quotient familial CAF	Séjour « Plein air » à Lathus	Séjour « À l'aventure » à Busserolles
0	0-410	69 €	76 €
1	411-600	69 €	76 €
2	601-900	116 €	124 €
3	901-1000	116 €	124 €
4	1001-1300	146 €	166 €
5	1301-1500	188 €	197 €
6	1501-2000	188 €	197 €
7	2001 et +	208 €	217

## AR Prefecture

017-211702915-20260603-2026\_06\_054-DE  
Reçu le 04/06/2026

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les tarifs des camps d'été 2026 définis ci-dessus ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	29			

Fait à Puilboreau, le 3 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Corinne MARSH

Le Maire,  
Didier PROUST



Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le : 04/06/26

Et sa publication le : 04/06/26

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.